

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour sera suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017
3. Communications de la Municipalité / du bureau
4. Arrêté d'imposition pour l'année 2018
5. Convention relative à la station d'épuration de Chavornay dans le cadre de l'entente intercommunale des communes de Bavois, Chavornay et Penthéréaz
6. Prise en considération de la motion de M. Alberto De Pascali (accès déchetterie)
7. Propositions individuelles
8. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 33 sont présents et 2 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Décision : Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Municipalité / du bureau

M. Thierry Salzmann, syndic, excuse M. Jean-Pascal Rochat, municipal, pour des raisons professionnelles.

M. Jérôme Harmel, municipal, communique la date de l'inauguration de la Résidence des Pies; soit le 21 octobre 2017. Il informe que les délais sont respectés. Toutefois, le budget sera légèrement dépassé (2% maximum).

Mme Mélanie Crausaz, municipale, fait une présentation sur les écoles suite à la demande émanant d'une conseillère communale lors d'une récente séance du Conseil communal. Mme Mélanie Crausaz informe que cette présentation sera disponible sur le site internet de la commune.

Mme Mélanie Crausaz communique que 4 personnes étaient intéressées à louer des appartements adaptés de la Résidence des Pies. Actuellement, 3 personnes sont toujours très intéressées mais un désistement a été enregistré. Des locataires sont encore recherchés et une annonce a été publiée dans le bulletin communal afin de trouver en priorité une personne habitant la commune de Bavois. En cas de nécessité, les recherches seront étendues à la région. Mme Mélanie Crausaz reste à disposition si une personne en situation de handicap ou âgée souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires. Mme Mélanie Crausaz informe également qu'une convention de collaboration a été signée avec le CMS. Une référente sociale sera prochainement engagée à 10%. Cette personne a été auditionnée ce soir. Il s'agit d'une collaboratrice de l'UAPE (assistante socio-éducative) qui est très motivée et qui a déjà plusieurs idées d'animation en collaboration avec l'UAPE. Mme Mélanie Crausaz rappelle que la commune souhaite que cette résidence soit intergénérationnelle et cette démarche va totalement dans ce sens.

M. Hans Hügli demande si la référente sociale va uniquement s'occuper des résidents des appartements adaptés ou si elle va également s'occuper des personnes âgées qui se trouvent à proximité de la Résidence des Pies. Mme Mélanie Crausaz répond que la référente sociale s'occupera uniquement des appartements adaptés. Toutefois, Mme Mélanie Crausaz précise qu'elle reste elle-même à disposition si les personnes âgées qui se trouvent à proximité ont des questions.

M. Eric Pantet demande à connaître le prix de location de ces appartements. Mme Mélanie Crausaz répond que ce point est notamment en discussion avec le SASH (service des assurances sociales et de l'hébergement) et qu'une convention sera signée afin que la commune de Bavois soit reconnue pour louer des appartements adaptés. Les 2 appartements plus petits situés sous les combles seront loués à CHF 1'100.- (pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires). Les 4 autres appartements seront à CHF 1'200.- + CHF 100.- de charges. M. Cédric Martin prend la parole pour dire qu'il s'est renseigné sur les prix pratiqués dans les appartements protégés qui se trouvent dans le quartier de la Cité à Chavornay. Il en ressort que le prix en moyenne par mètre carré habitable est de CHF 243.-. Par conséquent, le prix demandé pour les appartements situés sous les combles est correct. Par contre, le prix de location des 4 autres appartements devrait être plus élevé (CHF 1380.- et même CHF 1'400.- pour les plus grands). M. Cédric Martin demande comment le prix de CHF 1'200.- a été déterminé.

M. Thierry Salzmann précise que seuls les 2 appartements plus petits sont à CHF 1100.- et que les 4 autres sont à CHF 1'300.- en comptant les charges. Aucune différence n'a été faite entre les 4 autres plus grands appartements car les quelques mètres carrés disponibles en plus dans 2 des 4 appartements compensent le fait que ces appartements sont moins bien situés.

4. Arrêté d'imposition pour l'année 2018

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : l'Arrêté d'imposition pour l'année 2018 est accepté à l'unanimité.

Décision : la commission de gestion et de finance est déchargée de son mandat à l'unanimité.

5. Convention relative à la station d'épuration de Chavornay dans le cadre de l'entente intercommunale des communes de Bavois, Chavornay et Penthéraz

Le préavis municipal ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Luc Jean-Mairet pour la lecture du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Luc Jean-Mairet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : l'entente intercommunale relative à la reconstruction, l'exploitation et l'entretien de la STEP est approuvée à l'unanimité.

Décision : la Municipalité est autorisée à signer tous les actes y relatifs à l'unanimité.

6. Prise en considération de la motion de M. Alberto De Pascali (accès déchetterie)

Le président rappelle la raison de ce point mis à l'ordre du jour et donne, pour rappel, lecture de ladite motion. Conformément à l'article 59 du règlement du Conseil communal, le renvoi de cette motion à une commission chargée de préavis sur la prise en considération de cette motion avait été voté.

Le président laisse la parole à M. Julien Moix pour la lecture du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Julien Moix pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Alberto De Pascali demande aux membres de la commission pour quelle raison ils estiment que la motion, sous sa forme actuelle, est trop contraignante pour la Municipalité.

M. Julien Moix répond que la contrainte mentionnée dans le rapport se situe plutôt dans la forme que dans le fond. Plus précisément, il explique que le processus de traitement d'une motion ainsi que les conséquences y relatives pour la Municipalité ont été étudiés. Compte tenu des éléments précités, la commission a estimé que la demande via une motion n'était pas adéquate.

M. Alberto De Pascali prend la parole pour rappeler à l'assemblée que plus d'un tiers du Conseil communal était pourtant favorable à sa motion et demande si l'avis de ces personnes pourrait être pris en compte.

Le président précise que la commission qui a statué devait prendre position sur une prise en considération ou pas de la motion de M. Alberto De Pascali et que celle-ci a prôné une non prise en considération. Toutefois, ce point va être soumis à votation.

Compte tenu du fait qu'elle a été citée dans cette motion, Mme Rachel Gallay souhaite prendre la parole pour préciser que plusieurs personnes du village partageaient également son avis concernant les heures d'ouverture de la déchetterie.

M. Dominique Delay demande à la Municipalité comment la décision d'ouverture de la déchetterie le lundi de 10h à 11h a été prise.

Le président rappelle qu'il n'est pas demandé de parler de la problématique de l'accès à la déchetterie mais plutôt de la prise en considération de la motion de M. Alberto De Pascali.

M. Pascal Agassis, municipal, souhaite tout de même répondre à M. Dominique Delay et explique en premier lieu qu'une extension des heures d'ouverture de la déchetterie a été décidée en raison du retrait de la benne « papier/carton » qui se trouvait à l'extérieur de la déchetterie et de la mauvaise qualité de tri de cette benne. En ce qui concerne le choix du lundi, M. Pascal Agassis informe qu'il a été difficile de trouver une solution permettant de satisfaire tout le monde. Toutefois, compte tenu du fait que la déchetterie est ouverte le mercredi (de 19h à 20h) et le samedi (de 10h à 12h), il a été décidé d'ouvrir le lundi afin de mieux répartir les jours d'ouverture sur la semaine. Pour le choix de l'horaire (de 10h à 11h), les personnes qui vont chercher les enfants à la sortie de l'école ont particulièrement été prises en considération et ceci afin qu'elles puissent se rendre à la déchetterie avant d'aller récupérer les enfants.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Pour la prise en considération de la motion de M. Alberto De Pascali : 7

Contre la prise en considération de la motion de M. Alberto De Pascali : 20

Abstentions : 5

Le président communique que l'acceptation de la prise en considération de la motion de M. Alberto De Pascali est refusée et que la motion peut faire l'objet d'un nouveau postulat, si souhaité.

7. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

8. Divers

Mme Susan Balsom demande si les dates des séances du Conseil communal de 2018 ont déjà été fixées. Le président informe que les dates seront communiquées lors de la prochaine séance, soit le mardi 12 décembre 2017.

M. Dominique Job explique que la séance d'information organisée le 27 septembre 2017 par l'association "Paysage-Libre Vaud" qui est contre le projet éolien de Bavois s'est globalement bien passée. Il relève que plus de la moitié des personnes présentes n'étaient pas de Bavois. M. Dominique Job fait ensuite part de ses craintes. En effet, il n'aimerait pas qu'une division sociale ait lieu dans le village comme cela a été le cas dans d'autres villages concernés par des projets éoliens. Pour éviter cette division sociale, il incite les habitants de Bavois à faire preuve de respect et de tolérance et ceci malgré les avis divergents qu'il pourra y avoir au sein du village. Pour conclure, il souhaiterait que Bavois puisse démontrer au Canton et à la Suisse qu'il est possible de traiter d'un sujet comme l'éolien sans avoir un village qui se divise.

M. Thierry Salzmann remercie M. Dominique Job pour sa prise de parole et approuve totalement ce qui a été dit. Il souhaite également que ce projet ne détériore pas les bons contacts qui règnent au sein du village.

Avant de lever la séance, le président remet un présent à la secrétaire du Conseil communal afin de la féliciter pour son mariage et donne rendez-vous au mardi 12 décembre 2017 pour la dernière séance de l'année.

La séance est levée à 21h05.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire